



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal
En exercice : 35
Présents : 29
Conseillers excusés et représentés : 3
Conseillers excusés et non représentés : 3

L'an 2026, le lundi 22 juin 2026, à 18h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué mardi 16 juin 2026, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. Stéphane MAZARS, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames BONVALET-YOUNES Sarah, CAYLA Florence, CHAPELLE Pascale, DROMER Eugénie, FERNANDEZ Edwige, LUCAS Sophie, MIQUEL Elodie, MISTRETTA Carole, PEYROUTY Elodie, ROUMEGOUS Virginie, SOUCHARD Karine, VALADIER Agnès, VEZY Camille, VIDAL Sarah.
Messieurs BESSIERE Pierre, BORIES Simon, CABROLIER Kévin, DESTREBECQ Clovis, FILOE Ewan, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIRAUD Emmanuel, MAZARS Stéphane, MONTEILLET Florian, NICOLAS Olivier, RAMONDENC Brice, RAYNAL Fabrice, SMIRNOFF Pierre, TEYSSEDER Christian.

Conseillers excusés et représentés (3) :

AUSTRUY Fabien	a donné pouvoir à	Camille VEZY
CORTESE Franck	a donné pouvoir à	MISTRETTA Carole
GUY Carine	a donné pouvoir à	BESSIERE Pierre

Conseillers excusés et non représentés (3)

AUGUY-PERIE Nathalie
BULTEL-HERMENT Monique
RENIER Laura

Secrétaire de séance : Ewan FILOE

DELIBERATION N°2026-104 – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE RODEZ-CENTRE - Actualisation du fonds de concours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales régissant le fonctionnement des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-135 du conseil municipal du 16 novembre 2023 relative au plan de financement et au protocole d'accord de la maison de santé pluriprofessionnelle du centre-ville de Rodez ;

Vu le plan de financement actualisé de Rodez Agglomération ;

Considérant ce qui suit :

Le lundi 2 février 2026, la maison de santé pluridisciplinaire Rodez Centre a ouvert ses portes au public sur le site de l'ancien commissariat de Rodez. Elle porte le nom de Lucie Maynadier (1908-2000), médecin à Rodez, pionnière en gynécologie et pédiatrie, figure de la Résistance et actrice majeure de la santé publique sur le territoire.

D'une superficie de 1 093 m², cet équipement de santé regroupe, au sein d'un même lieu, plusieurs disciplines médicales et paramédicales : médecins généralistes, gastroentérologue, infirmières, orthophonistes, orthoptistes, ergothérapeutes, diététicienne et sage-femme.

Pensée pour favoriser une organisation coordonnée des soins, cette maison de santé s'inscrit dans le réseau des 5 structures de santé existantes sur le territoire de Rodez agglomération, la 6e devant voir le jour sur la commune de Sébazac-Concourès.

Le coût prévisionnel de cet aménagement, conformément à la délibération n°2023-135 du conseil municipal du 16 novembre 2023, est de 4 114 856,00 Euros HT avec une participation financière prévisionnelle de la ville de 604 930,00 Euros (14,70%). Il avait également été identifiée une participation financière prévisionnelle de l'Etat pour un montant de 809 897,00 Euros et de la Région pour un montant de 88 000,00 Euros.

Par un courrier en date du 12 septembre 2025, Rodez Agglomération a fait part à la ville de Rodez des participations financières définitives des différents partenaires financiers qui ont été revues à la baisse. En effet, la participation définitive de l'Etat s'élève désormais à 536 924,00 Euros et celle de la Région à 60 000 Euros.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260622-DEL2026104-DE
Reçu le 30/06/2026

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026
Délibération N°2026-104

Conformément à l'article 2 de la convention financière signée entre la ville et l'agglomération, « *le plan de financement prévisionnel de l'opération (...) a été établi au stade de la définition des besoins. Il sera ajusté à la hausse ou à la baisse au terme de l'opération, en fonction du coût réel de l'opération.* »

En conséquence, Rodez Agglomération demande une participation financière actualisée de la ville d'un montant de 742 087,00 Euros (17,82%).

La ville de Rodez a déjà versé un acompte de 241 972,00 Euros. Il conviendra donc de verser un solde de 500 115,00 Euros.

Les crédits seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération présenté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, par 32 voix pour :

- approuve l'attribution d'un fonds de concours actualisé à Rodez Agglomération sur la base du coût réel de l'opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Ewan FILOE
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Stéphane MAZARS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 30 juin 2026
Transmise en Préfecture le 30 juin 2026